

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nancy Picard

<https://www.cadre21.org/membres/8f13b2ac7b80eb7922d24603>

Date d'obtention : 2021-02-19 19:33:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention sexto permet de tous converger vers le même but soit une intervention rapide et réussie. Cette méthode permet de suivre un protocole qui vise à respecter l'intégrité du jeune et limiter l'effet domino.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Etant en milieu scolaire, connaître nos droits et nos limites est important permettant ainsi de déléguer aux bonnes personnes et au bon moment.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Cesser le plus rapidement possible la propagation. La trousse permet de poser les bonnes questions qui donnent des résultats rapides et efficaces.